

# Fiche de Données de Sécurité WRAPPER



Fiche du 24/10/2017, révision 2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: WRAPPER

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Peinture aerosol

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

COLORPACK s.r.l.

Via B.Cellini 26

20020 Solaro

Milano - Italia

Fax +39 029691714 Tel.+39 029690664 (8.30-17.00 from monday to friday)

Web site: www.colorpack.com E-mail: info@colorpack.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

m.franzoni@colorpack.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

COLORPACK s.r.l. Tel.+39 029690664 (8.30-17.00 from monday to friday)

Centro Antiveleni - Milano - A.O. Ospedale Niguarda Ca' Granda - Tel. 02-66101029

Centro Antiveleni - Bergamo - A.O. Papa Giovanni XXIII - Tel. 800-883300

Centro Antiveleni - Pavia - IRCCS Fondazione Maugeri - Tel. 0382-24444

Centro Antiveleni - Roma - Policlinico "A. Gemelli" - Tel. 06-3054343

Centro Antiveleni - Roma - Policlinico "Umberto I" - Tel. 06-49978000

Centro Antiveleni pediatrico - Roma - Ospedale Pediatrico Bambino Gesù - Tel. 06-68593726

Centro Antiveleni - Napoli - A.O. di Rilievo Nazionale "A.Cardarelli" - Tel. 081-5453333

Centro Antiveleni - Firenze - A.O. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica - Tel. 055-7947819

Centro Antiveleni - Foggia - A.O. Universitaria - Tel. 0881-732326

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Danger, Aerosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

# Fiche de Données de Sécurité

## WRAPPER

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H222+H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

acétate de n-butyle

xylène

N,N-1,6-Hexanediylobis[12-hydroxyoctadecanamide]: Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 30% - < 40% Hydrocarbures en C3-4; gaz de pétrole

## Fiche de Données de Sécurité WRAPPER

REACH No.: 01-2119486557-22, Numéro Index: 649-199-00-9, CAS: 68476-40-4, EC: 270-681-9

 2.2/1 Flam. Gas 1 H220

 2.5/L Liquef. Gas H280

>= 25% - < 30% Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

REACH No.: 01-2119473851-33, EC: 920-750-0

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

 3.8/3 STOT SE 3 H336

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 15% - < 20% xylène

REACH No.: 01-2119488216-32, Numéro Index: 601-022-00-9, CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.8/3 STOT SE 3 H335

 3.9/2 STOT RE 2 H373

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

>= 5% - < 7% acétate de n-butyle

REACH No.: 01-2119485493-29, Numéro Index: 607-025-00-1, CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.8/3 STOT SE 3 H336

EUH066

>= 0.25% - < 0.5% N,N-1,6-Hexanediylobis[12-hydroxyoctadecanamide]

REACH No.: 01-0000018057-71, CAS: 55349-01-4, EC: 434-430-9

 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 0.25% - < 0.5% éthanol; alcool éthylique

# Fiche de Données de Sécurité

## WRAPPER

REACH No.: 01-2119457610-43, Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

>= 0.1% - < 0.25% éthylbenzène

REACH No.: 01-2119489370-35, Numéro Index: 601-023-00-4, CAS: 100-41-4, EC: 202-849-4

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

 3.9/2 STOT RE 2 H373

 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

694 ppm acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

REACH No.: 01-2119475791-29, Numéro Index: 607-195-00-7, CAS: 108-65-6, EC: 203-603-9

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

536 ppm propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.8/3 STOT SE 3 H336

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

# Fiche de Données de Sécurité

## WRAPPER

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Boîtiers aérosols : danger d'exposition en cas de fortes chaleur . Prendre garde aux projections de pièces métalliques . Les aérosols surchauffés peuvent exploser et propager des incendies. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu .

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Fiche de Données de Sécurité

### WRAPPER

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol pour former un mélange explosif avec l'air. Empêcher la formation de concentrations inflammables ou explosives dans l'air.

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures en C3-4; gaz de pétrole - CAS: 68476-40-4

TLV TWA - 1000 ppm

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

TLV TWA - 260 ppm / 1200 mg/m<sup>3</sup>

xylène - CAS: 1330-20-7

UE - TWA(8h): 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair

MAK - TWA(8h): 435 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 870 mg/m<sup>3</sup>

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

MAK - TWA(8h): 480 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 960 mg/m<sup>3</sup>

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

MAK - TWA(8h): 960 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 1920 mg/m<sup>3</sup>

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

UE - TWA(8h): 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - STEL: 884 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, kidney dam

(nephropathy), cochlear impair

MAK - TWA(8h): 220 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 220 mg/m<sup>3</sup>

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

UE - TWA(8h): 275 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 550 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Remarques: Skin

MAK - TWA(8h): 275 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 275 mg/m<sup>3</sup>

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

MAK - TWA(8h): 500 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 1000 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Travailleur professionnel: 773 mg/kg - Consommateur: 669 mg/kg - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 608 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 699 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

xylène - CAS: 1330-20-7

## Fiche de Données de Sécurité

### WRAPPER

Travailleur industriel: 289 mg/m<sup>3</sup> - Travailleur professionnel: 289 mg/m<sup>3</sup> -  
Consommateur: 174 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 180 mg/kg - Travailleur professionnel: 180 mg/kg -  
Consommateur: 108 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 77 mg/m<sup>3</sup> - Travailleur professionnel: 77 mg/m<sup>3</sup> -  
Consommateur: 14.8 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Travailleur professionnel: 960 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 859.7 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 960 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 859.7 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 480 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 102.34 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 480 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 102.34 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

N,N-1,6-Hexanediylobis[12-hydroxyoctadecanamide] - CAS: 55349-01-4

Travailleur professionnel: 3.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

Travailleur industriel: 950 mg/m<sup>3</sup> - Travailleur professionnel: 950 mg/m<sup>3</sup> -  
Consommateur: 114 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 343 mg/kg - Travailleur professionnel: 343 mg/kg -  
Consommateur: 206 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 87 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1900 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 950 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

Consommateur: 1.67 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 275 ppm - Consommateur: 33 ppm - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 153.3 mg/kg - Consommateur: 54.8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Travailleur professionnel: 500 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 89 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

xylène - CAS: 1330-20-7

Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.31 mg/l

## Fiche de Données de Sécurité

### WRAPPER

- acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4  
 Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l  
 Cible: Eau marine - valeur: 0.018 mg/l  
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.981 mg/kg  
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0981 mg/kg  
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0903 mg/kg
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6  
 Cible: Eau douce - valeur: 0.635 mg/l  
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.29 mg/kg  
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.329 mg/kg
- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0  
 Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 160 mg/kg  
 Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l  
 Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l  
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg  
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 28 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

##### Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

##### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

##### Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

##### Risques thermiques :

Aucun

##### Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

##### Contrôles techniques appropriés

Aucun

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Aérosol	--	--
Odeur:	Caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	< 0 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation gaz:	<- 60 °C	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	1.8 ÷ 9.5 % Vol.	--	--

## Fiche de Données de Sécurité

### WRAPPER

Pression de vapeur:	4.5 bar +/- 0.5 20 °C	--	--
Densité des vapeurs:	>1 (air=1)	--	--
Densité relative:	0.68 +/- 0.05	--	--
Hydrosolubilité:	Partiel	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-allumage :	>400 °C	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

#### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Pression de déformation:	15 bar	--	--
Pression d'explosion :	16 ÷ 20 bar	--	--
Composés organiques volatils - COV	610 g/l	--	--
Volatiles organiques compounds - VOC	90 %	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

# Fiche de Données de Sécurité

## WRAPPER

Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23300 mg/m<sup>3</sup> - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5840 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2920 mg/kg

xylène - CAS: 1330-20-7

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 6700 ppm - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 4200 ml/kg

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 10760 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21.1 mg/l - Durée: 4h

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 1187 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 87.5 mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 17100 mg/kg

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3500 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 17.2 mg/l - Durée: 4h

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 8530 mg/kg

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5840 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 13900 ml/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 25000 mg/m<sup>3</sup> - Durée: 8h

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

WGK: 2

Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

## Fiche de Données de Sécurité

### WRAPPER

- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EL50 - Espèces: Daphnie = 4.6-10 mg/l - Durée h: 48  
Point final: EL50 - Espèces: Algues = 10-30 mg/l - Durée h: 72  
Point final: LL50 - Espèces: Poissons = 3-10 mg/l - Durée h: 96
- xylène - CAS: 1330-20-7
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1 mg/l - Durée h: 24  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.6 mg/l - Durée h: 96  
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.44 mg/l - Durée h: 73
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.57 mg/l - Durée h: 504  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1.3 mg/l - Durée h: 1344
- acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 44 mg/l - Durée h: 48  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 648 mg/l - Durée h: 72  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96
- N,N-1,6-Hexanediylobis[12-hydroxyoctadecanamide] - CAS: 55349-01-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 36.8 mg/l - Durée h: 72  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48
- éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 13000 mg/l - Durée h: 96  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 23500 mg/l - Durée h: 24  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 28440 mg/l
- éthylbenzène - CAS: 100-41-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1 mg/l - Durée h: 48  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9.1 mg/l - Durée h: 96
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 161 mg/l - Durée h: 96  
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 408 mg/l - Durée h: 48
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 63.5 mg/l  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 47.5 mg/l  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 100 mg/l  
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l  
Point final: NOEC - Espèces: Algues > 1000 mg/l
- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 9000 mg/l - Durée h: 96  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 9000 mg/l - Durée h: 24
- c) Toxicité pour les bactéries:  
Point final: EC50 = 1050 mg/l
- e) Toxicité pour les plantes:  
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
Aucun  
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0  
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée: N.A. - %: N.A. -  
Remarques: N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### WRAPPER

- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
  - ADR-Numéro ONU: 1950
  - IATA-Numéro ONU: 1950
  - IMDG-Numéro ONU: 1950
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
  - ADR-Nom d'expédition: AEROSOLS
  - IATA-Nom technique: AEROSOLS, flammable
  - IMDG-Nom technique: AEROSOLS
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
  - ADR-Classe: 2 - 5F
  - ADR-Etiquette: 2.1
  - IATA-Classe: 2.1
  - IATA-Etiquette: 2.1
  - IMDG-Classe: 2.1
- 14.4. Groupe d'emballage
  - ADR-Groupe d'emballage: -
  - IATA-Groupe d'emballage: -
  - IMDG-Groupe d'emballage: -
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
  - ADR-Code de restriction en tunnel: D
  - ADR-Limited Quantity (LQ): 1 L
  - IATA-Avion de passagers: Forbidden
  - IATA-Avion CARGO: 203
  - IMDG-Nom technique: AEROSOLS
  - IMDG-EMS: F-D S-U
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
  - Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
  - Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
  - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
  - Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
  - Règlement (UE) 2015/830

# Fiche de Données de Sécurité

## WRAPPER

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)  
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).  
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):  
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
le produit appartient à la catégorie: P3a, E2

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### 15.3. VOC

Composés organiques volatils - COV = 610 g/l  
Composés organiques volatils - COV = 90 %

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Gas 1	2.2/1	Gaz inflammable, Catégorie 1
Aerosols 1	2.3/1	Aérosol, Catégorie 1
Liquef. Gas	2.5/L	Gaz liquéfié
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4

## Fiche de Données de Sécurité

### WRAPPER

Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aerosols 1, H222+H229	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

## Fiche de Données de Sécurité

### WRAPPER

KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.